

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT



SOCIETE NATIONALE D'EAU



S N D E

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

DAOI N° 06/2022

La Société Nationale d'Eau (SNDE), société nationale à capitaux publics de droit Mauritanien dont le siège social est à Nouakchott BP-796, lance un appel d'offres international ouvert pour la fourniture de 4000 tonnes de sulfate d'alumine, un produit chimique nécessaire pour la potabilisation des eaux de surface.

Il s'agit pour la SNDE de couvrir ses besoins courant récurrents en matière de produits chimiques pour sécuriser efficacement l'approvisionnement en eau des populations.

Le sulfate d'alumine sera fourni en six (6) livraisons au Port de Nouakchott dans un délai ne dépassant pas 60 jours à partir de la notification du bon de commande.

1. Le présent Appel d'Offres International en un lot unique est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
2. Les critères de qualification sont :
 - 2.1- Les références techniques, à annexer au guide de soumission, doivent se rapporter à la réalisation et à la justification d'au moins deux (2) marchés de même nature, durant les dix (10) dernières années justifiées par la présentation des attestations de bonne fin d'exécution, délivrées par des maîtres d'ouvrage publics, en version originale ou copies certifiées conformes aux originales selon la loi en vigueur dans les pays du maître d'ouvrage public. Chaque attestation doit préciser notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
Par marché similaire on entend tout marché de produits chimiques (sulfate d'alumine, chaux, polymère, chlore liquide ou solide, etc.) exécuté par le soumissionnaire dans le domaine de l'eau potable.
 - 2.2- Les soumissionnaires doivent justifier la réalisation d'au moins un chiffre d'affaires annuel moyen de **30 000 000 MRU** (Trente Millions Ouguiyas) ou équivalent en devises au cours des trois dernières années, justifiées par des attestations de chiffres d'affaires délivrées par les organismes compétents ainsi que les états financiers certifiés durant les trois dernières années.
 - 2.3- Les soumissionnaires doivent présenter dans leurs offres un engagement ferme du fabricant pour la livraison des quantités demandées conformément aux clauses du présent DAOI.
 - 2.4- Une note identifiant l'usine de fabrication du produit (l'adresse complète) ;
 - 2.5- L'agrément d'un organisme officiel (certificateur agréé) que le produit demandé peut être utilisé dans le traitement des eaux destinées à l'alimentation humaine (certificat de conformité sanitaire)
 - 2.6- Le fabricant doit avoir réalisé des livraisons de sulfate d'alumine ou des produits chimiques utilisés dans le domaine de l'eau potable

- 2.7- Un certificat d'analyses chimiques récent signé et cacheté pour le sulfate d'alumine établi par le laboratoire du fabricant ou délivré par un laboratoire agréé.
 - 2.8- Une offre technique, une offre financière avec un (1) échantillon du produit proposé accompagné d'une notice détaillée ainsi qu'un (1) échantillon de son emballage
 - 2.9- Un document décrivant la nature des composantes du produit utilisé, leurs origines ainsi que le procédé de sa fabrication
 - 2.10- Un certificat fourni par le fabricant précisant les conditions ainsi que les durées maximales de stockage recommandées et garanties pour une durée minimale de deux (2) ans
 - 2.11- Un certificat fourni par le fabricant garantissant la stabilité de la qualité du produit pendant une durée minimale de deux ans de stockage recommandée
 - 2.12- Un certificat en cours de validité du fabricant montrant qu'il dispose d'un système de management de la qualité suivant la norme ISO 9001
 - 2.13- La liste détaillée et complète des normes internationales ou nationales appliquées par le ou les fabricants du sulfate d'alumine et des matières premières utilisées pour la fabrication de ce produit, notamment la norme **NF EN 878** ou norme équivalente ou recommandations de l'OMS pour les produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine.
3. Les offres techniques non conformes pour l'essentiel seront écartées et ne feront pas l'objet d'évaluation financière.
4. La Société Nationale d'Eau (SNDE), sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de Quatre Mille (4000) tonnes du sulfate d'alumine en six (06) livraisons livrables chacune deux mois au plus tard après la notification du bon de commande par la SNDE.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'Offres complet moyennant le paiement d'un montant de 25 000 MRU (vingt Cinq Mille Ouguiya) ou sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible en devise au taux de la Banque Centrale de la Mauritanie du jour d'acquisition à l'adresse mentionnée ci-après :

Société Nationale d'Eau

Siège de la SNDE

Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA

Ksar Château d'eau – Ilot C BP 796 NOUAKCHOTT - MAURITANIE,

Tél : + (222) 45 24 16 03 + (222) 45 24 14 56, Fax : + (222) 45 25 23 31

Secrétariat du Conseiller Responsable de la Cellule des Marchés, 2^{ème} étage-Aile C

E-mail : cellulemarches.snde2020@gmail.com

6. Ce règlement, non remboursable se fera par chèque bancaire certifié, établi au profit de la SNDE, ou par virement à travers le compte N° 2000022001 ouvert dans les livres de la Banque Populaire de Mauritanie au nom de la SNDE.

Le document d'Appel d'Offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis ;

7. La SNDE s'engage à répondre aux demandes écrites d'éclaircissement pertinentes parvenues au plus tard **le Lundi 17/10/2022 à 12H** à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Président de La Commission des Marchés d'Exploitation

de la Société Nationale d'Eau

Siège de la SNDE (Société Nationale d'Eau)

Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA

Ksar Château d'eau – Ilot C BP 796 NOUAKCHOTT - MAURITANIE,

Tél : + (222) 45 24 16 03 + (222) 45 24 14 56, Fax : + (222) 45 25 23 31

8. Les offres techniques et financières devront être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre exemplaires (un original et trois copies), à l'adresse indiquée au plus tard **le Jeudi 27/10/2022 à 12H Heures TU**, heure limite de dépôt des offres. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les enveloppes fermées contenant les offres ainsi composées doivent porter exclusivement les mentions suivantes :

**«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE DE LA COMMISSION DES MARCHES
D'EXPLOITATION**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'EXPLOITATION
DE LA SNDE**

**OFFRE RELATIVE AU DAOI N°06/2022 PORTANT SUR LA FOURNITURE
DE 4000 TONNES DE SULFATE D'ALUMINE**

**Siège de la Société Nationale d'Eau
Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA
Ksar Château d'eau – Ilot C BP 796
NOUAKCHOTT - MAURITANIE»**

Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse ci-après au plus tard le Jeudi 27/10/2022 à 12H TU

Société Nationale d'Eau

Siège de la SNDE

Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA

Ksar Château d'eau – Ilot C BP 796 NOUAKCHOTT - MAURITANIE,

Tél: + (222) 45 24 16 03 + (222) 45 24 14 56, Fax : + (222) 45 25 23 31

Salle des réunions, 3^{ème} étage-Aile C

9. Les offres variantes ne sont pas autorisées.
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant supérieur ou égal à **1%** du montant de la soumission. Ces cautions devront être délivrées par un organisme bancaire agréé et établi en Mauritanie dans la monnaie de la soumission. Ces offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres ;
11. La Commission des Marchés d'Exploitation, attribuera le marché au soumissionnaire qualifié techniquement et dont l'offre financière aura été jugée moins-disante par rapport aux autres concurrents ;
12. La SNDE s'engage à assurer le paiement par voie de **crédit documentaire irrévocable et confirmé** en faveur de l'attributaire.
13. Par ailleurs, la SNDE peut ne pas donner suite au présent dossier d'appel d'offres international.

Fait à Nouakchott, le 22 septembre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL

DHEHBY MOHAMED MAHMOUD JAAFAR

